N° 127 — 15° Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (16 Floréal, An 111) — Jeudi 7 Mai 1903

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. [illegible]
RÉCLAMES . . . . 0 fr. [illegible]
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. [illegible]
LOCALES . . . . 1 fr. [illegible]

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Le Triomphe de la Modestie

Nous avons largement usé de notre droit de critique, comme républicain et démocrate, au sujet des cérémonies officielles : nous en userons encore. Ces parades, ces panaches sont si éloignés de l'idée que nous nous faisons d'une démocratie républicaine !

Mais, au point de vue de l'Europe, au point de vue général de l'opinion dans le monde, il faut bien dire que les événements de ces derniers jours et de ces dernières semaines, ont donné à la *République française un lustre et un prestige* qui doit remplir de confusion nos partis monarchiques.

D'abord le voyage de M. Loubet en Afrique : ce concours de toutes les flottes, non seulement de l'Europe, *mais des* Etats-Unis de l'Amérique du Nord pour saluer le Président de la République française et la France. Jamais un pareil spectacle ne nous avait été donné jusqu'à présent. Jamais encore un Président de la République française ne s'était trouvé dans cette situation.

Il est vraiment admirable que cela soit arrivé à M. Loubet et cela, vraiment, lui était dû pour la modestie, la correction, le courage moral qu'il a montrés depuis son élection à la présidence de la République.

Grévy, Carnot ont eu une grande autorité auprès des gouvernements étrangers; M. Casimir Périer, president trop éphémère, a possédé la considération générale ; il y eut des dissonances autour de Félix Faure : avec des qualités réelles, il avait une prédilection pour le faste extérieur qui l'exposait précisément à ce qu'il craignait le plus, à une nuance de ridicule.

Aucun de nos Présidents n'a eu une page historique comme celle qui vient d'être écrite pour M. Loubet et par lui. Nous en sommes d'autant plus charmés que cela s'est fait plus simplement et d'une manière plus inattendue.

Qui aurait prévu ces événements, il y quelques mois à peine ? Ces manifestations n'ont pas été préparées avec fracas, recherchées avec un dessein préconçu : elles *se sont faites en quelque sorte* d'elles-mêmes, par un concours heureux de circirconstances, par une certaine force des choses, et elles se sont faites autour du Président le plus modeste, le moins préocupé de sa gloire personnelle, qui n'a pris ses hautes fonctions que comme un pénible devoir à remplir envers son pays.

Ainsi tout est bien : ce serait le cas de répéter ce mot de Gambetta qu'il y a une certaine justice immanente dans les choses et dans l'histoire !

M. Loubet avait-il été assez abreuvé de fiel pour ses commencements dans sa haute magistrature ? Il a tout supporté avec vaillance d'esprit, avec dignité, et, autant on avait voulu lui servir une coupe de fiel amer, autant, aujourd'hui, on lui a servi une coupe d'ambroisie et de nectar, si j'ose me permettre ces expressions de l'antiquité classique !

Pour les philosophes comme nous, ces spectacles sont les plus intéressants du monde; ces revanches des choses nous plaisent infiniment; j'en remercie Apollon et Jupiter !

La présence du roi d'Angleterre à Paris, la manière dont toutes choses se sont passées, sont une autre espèce de miracle, *pareillement imprévu, et* qui met le dernier trait à cette page étonnante.

Que pensez-vous de ces prédictions de nos bons royalistes, que la République *serait toujours un gouvernement isolé* dans le monde ? *M. Loubet ira à* Londres, comme il a été à Saint-Pétersbourg : il sera reçu avec enthousiasme par les Anglais des Trois Royaumes comme il le fut par les Russes de toutes les Russies ! Et il ne sera pas encore au bout de ses grands voyages, il en fera d'autres, comme nous verrons encore bien d'autres rois à Paris.

Je voudrais faire avec cette histoire de M. Loubet un chapitre de la *Morale en action*, et je l'intitulerais : « Le Triomphe de la modestie ».

Qu'il poursuive donc le cours de sa destinée avec sa confiance inaltérable !

Des épreuves peut-être l'attendent encore, et nous-mêmes et la République. Nous sommes prêts à toute lutte pour la République et pour la France. Nous avons déjà reçu bien des coups de vent : nous bravons tous ceux qui peuvent encore nous arriver du bout de l'horizon !

Malgré bien des difficultés, des misères même, il est indéniable que les trente années de cette République pacifique ont été, depuis de longs siècles, la meilleure période de l'histoire de France.

Hector DEPASSE.

LES MISSIONS A L'ÉTRANGER

Trois congrégations : les Dominicains, les Franciscains et les Capucins, auxquelles l'autorisation a été refusée par la Chambre pour l'ensemble de leurs œuvres, tant intérieures qu'extérieures, viennent de présenter à la direction des cultes des demandes d'autorisation limitée à l'exercice des missions à l'étranger.

Les Dominicains ont demandé l'autorisation pour trois établissements : un à Paris, rue de la Chaise ; un à Marseille et un à Angers ; les Franciscains pour leur établissement de Paris, rue Falguière, et les Capucins pour leur établissement de Lyon.

On sait que, lors de la discussion des demandes des congrégations d'hommes, le Président du Conseil déclara à la Chambre qu'il s'engageait à présenter des demandes nouvelles qui seraient faites par des congrégations auxquelles l'autorisation aurait été refusée et qui demanderaient à être autorisées pour une destination nouvelle.

M. LOUBET A MONTÉLIMAR

Du *Journal* :

Le Président de la République se rendra, cette semaine, à Montélimar, où il restera plusieurs *jours. Après avoir vu sa mère, toujours* vaillante, à Marsanne, et son frère, dont malheureusement l'état de santé reste inquiétant, M. Emile Loubet rentrera à Paris dimanche ou lundi.

LES INCIDENTS DE LONGCHAMP

Une question au président du Conseil

M. Gérault-Richard vient d'adresser à M. *Combes la lettre suivante :*

Monsieur le président du Conseil,

Je vous serais obligé d'accepter que je vous questionne, dès la rentrée des Chambres, sur les incidents qui se sont produits, samedi dernier, à l'hippodrome de Longchamp.

Veuillez agréer, monsieur le président, mes respectueuses salutations.

GÉRAULT-RICHARD.

Les signaux automobiles

Le ministère des travaux publics étudie un projet d'unification et de multiplication des signaux automobiles.

La Société générale automobile serait disposée à placer sur toutes les routes de France de nombreux signaux de modèles uniformes qui auraient l'avantage de présenter d'une manière très visible et figurative, l'indication de l'obstacle ou des difficultés que peuvent rencontrer les automobilistes, telles que descentes, virages, caniveaux, croisements, passages à niveau, etc.

M. Maruéjouls, vient d'arrêter toutes les mesures qui permettront d'appliquer ce système aux routes nationales. Des pourparlers engagés avec le ministère de l'intérieur pour son extension à la vicinalité sont activement suivis, car le ministre des travaux publics voudrait que la première expérience des nouveaux signaux fût être faite au moment de la course Paris-Madrid, fixée au 24 mai prochain.

GRAVE CONFLIT
entre la Bavière et la Prusse

Munich, 5 mai. — La *Münchener Post*, d'habitude *très bien renseignée sur les coulisses de* la politique bavaroise, rapporte qu'un conflit d'une gravité sans précédent vient d'éclater entre la Bavière et la Prusse. C'est pourquoi Guillaume II a mis une certaine ostentation à éviter Munich dans le cours de son voyage à Rome.

Le président du Conseil bavarois, M. de Podewils, aurait non seulement réclamé pour la Bavière la présidence de la Commission diplomatique du Conseil fédéral, mais agité une autre question, concernant la situation de la Bavière dans le bureau du Conseil fédéral. L'empereur Guillaume a répondu de façon brusque et en prononçant le mot de : « Jamais ! »

Il convient de rappeler qu'en 1871, lors de la fondation de l'empire allemand, a été conclu à Versailles, entre la Prusse et la Bavière, un traité spécial par lequel certains droits ont été réservés à la Bavière. Mais il paraît que plusieurs de ces clauses sont restées lettre morte.

On dit...

Couleur des bébés nègres. — De quelle couleur sont les bébés nègres en naissant ? Voilà une question souvent controversée dans le monde savant et qui, ainsi que le dit avec raison la *Revue encyclopédique, n'avait jamais été, jusqu'à présent, bien* élucidée.

Un médecin allemand, après un séjour de plusieurs années à Klein Popo, dans le Togoland africain, a publié dernièrement une étude complète sur le sujet en question.

Sans entrer dans les détails, voici quelles sont les conclusions que lui a dictées son expérience personnelle : dans la région équatoriale, le petit nègre est, en naissant, de la même couleur que n'importe quel enfant européen. Au bout de deux ou trois jours environ, sa peau prend une teinte légèrement foncée, presque lilas ; dix jours après, elle devient marron clair, et reste assez longtemps en cette couleur. *Ce n'est guère que trois ou quatre mois plus* tard que la peau devient complètement noire.

***

Artilleur civil. — Dans le bruit des salves d'artillerie qui saluèrent, vendredi, l'arrivée à Paris du roi Edouard, un petit coup de canon passa inaperçu : c'est celui du mortier minuscule qui, chaque année, à partir du 1er mai, annonce l'heure de midi aux voisins du Palais-Royal.

Sait-on que l'artilleur civil chargé d'allumer quotidiennement le canon du Palais-Royal, M. Fauré-Lenage, est un fonctionnaire qui touche au budget... 260 francs par an ?

Encore une situation officielle !

***

On apprend que le volcan de Santa-Maria Guatemala se trouvait de nouveau en éruption le 17 avril.

***

Le prix d'un collier. — La vente des diamants de lady Henry Gordon-Lennox, décédée à on lieu à Londres.

Un collier de perles composé de 287 perles orientales assorties et disposées en cinq rangées pesant en tout, perles seules comprises, 3.650 grains, a été adjugé pour 22.500 livres, soit 562.500 fr.

NOUVELLES A LA MAIN

Pour occuper les loisirs de l'attente du passage d'Edouard VII, deux messieurs, dans un café, entament une partie d'écarté.

Une rumeur s'élève au dehors :

— Le Roi !...

Un des joueurs, vivement :

— Je le marque !

PAROLES D'ÉVÊQUES

Il plaît à la majorité des prélats français d'encourager les congréganistes dans leur révolte contre les lois du pays et les pouvoirs publics. Sont-ils en cela d'accord avec le chef de l'Eglise romaine, avec le Pape, ou bien celui-ci laisse-t il, dans ces conjonctures difficiles, à ses vicaires français toute latitude de se soumettre ou de se révolter ? Rome ne parle plus et reste sur ce qu'elle a dit, sur ce que chacun interprète selon son caractère, son tempérament et ses désirs.

Telle est bien la situation, et rien ne fait songer à des velléités de fonder une église de France autonome, ayant sa vie propre, ses initiatives, tant vis à vis de la Curie romaine que du Gouvernement français.

Les évêques qui se sont insurgés pour leur propre compte contre les lois du pays et les prescriptions concordataires ou qui ont encouragé dans leur insurrection les congrégations non autorisées, lesquelles sont inexistantes d'après le Concordat, *ont-ils bien compris la politique pontificale* ? Comment n'ont-ils pas vu qu'en faisant fi des derniers vestiges du pacte concordataire sur lesquels le pouvoir civil peut s'appuyer, qu'il peut considérer comme une compensation des immunités et des privi*lèges du clergé, ils détruisent, de leurs propres* mains, le commode et pompeux édifice qui les abrite aujourd'hui ? Pourquoi cette ardente collaboration à la proposition de loi de M. de Pressensé qui demande formellement au Parlement de prononcer le divorce entre les deux pouvoirs, de séparer l'Eglise et l'Etat ? Qu'ont-ils à gagner ? Ils ont à perdre les honneurs du décret de Messidor, et l'émargement au budget et bien d'autres choses encore. Ils ne peuvent qu'espérer une période révolutionnaire, une guerre religieuse, une action vive amenant une réaction victorieuse, et les successeurs des apôtres seraient devenus simplement des pêcheurs en eau trouble.

Ce n'est pas très évangélique, ce n'est pas très politique. Aussi, tous les prélats ne frappent pas ainsi de la crosse à tort et à travers et portent la mitre plus posément.

L'archevêque de Rouen, il y a quelques jours, s'adressait à ses collaborateurs, leur donnant l'exemple de la soumission aux lois et au gouvernement, donnant en même temps, par la force des choses, à ses confrères, une leçon de modération, leçon s'appuyant sur la direction suprême imposée par Rome.

L'archevêque de Rouen n'oublie pas la forte parole : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; mais, il se rappelle aussi que le Dieu dont il prêche la doctrine a déclaré : mon royaume n'est pas de ce monde et a recommandé de rendre à César ce qui est à César, et César, de nos jours, c'est la République.

Voici les principaux passages de la circulaire de Mgr Fuzet :

» Vous connaissez les deux lettres que M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes vient de nous adresser.

La première est relative aux prédications extraordinaires. Ces prédications extraordinaires ne créeront dans notre diocèse aucune difficulté. En effet, dans le choix des prédicateurs, réglé depuis longtemps par nos statuts synodaux, vous avez toujours su concilier la liberté du ministère apostolique avec la prudence que commandent les circonstances.

La seconde lettre-circulaire vise surtout « les lieux de culte détenus par les congrégations religieuses auxquelles la Chambre des députés a refusé d'accorder l'autorisation ». Mais la célébration de l'office religieux a cessé dans les chapelles de ces religieux par le fait même de leur dispersion.

Nous avions toujours espéré que l'autorisation sollicitée serait accordée à ces dévoués auxiliaires de notre clergé. Nous ne pouvons plus que les entourer de notre *profonde sympathie, impuissante à les sau*ver, malgré tous nos efforts.

Quant aux chapelles de nos communautés religieuses autorisées ou en instance régulière d'autorisation, nous avons examiné l'alternative ou d'exposer toutes ces communautés *religieuses* à être privées du service divin, ou de les inviter à fermer au public leurs chapelles...

L'archevêque opte pour le second parti, c'est-à-dire pour l'obéissance à la circulaire du ministre des cultes.

D'ailleurs, nous nous proposons de demander l'autorisation pour toutes les chapelles qui en auraient besoin. Rassurez-vous donc, messieurs, et continuez, comme par le passé, à remplir votre ministère avec *sagesse, confiants dans la protection divine, qui ne saurait nous manquer.*

Nous avons été guidé dans nos déterminations, par ces deux règles de conduite que nous tenons de Léon XIII, le maître et le modèle de tous les pasteurs :

« 1° Préférer un bien présent et certain à l'espérance douteuse et à l'attente incertaine d'un plus grand bien ;

« 2° Se montrer conciliants jusqu'à l'extrême limite où nous arrêtent les lois divines et le devoir de la conscience. »

Suivons ces règles au milieu des difficultés de l'heure présente. Elles couvrent nos responsabilités, et nous permettront peut-être d'échapper à des conflits redoutables, qui mettraient en péril l'exercice même de notre ministère pastoral. »

Au point de vue épiscopal, c'est bien là le langage de la sagesse, de la raison, de la modération évangélique.

Jusqu'à présent, je n'ai pas vu les commentaires de la presse sur la circulaire du primat de Normandie. Mais, s'il est sensible aux attaques de la presse, je le plains ; la presse religieuse ne lui épargnera, sans doute, ni les injures, ni les outrages ni les calomnies, ni le fiel des insinuations contre sa conduite et ses mobiles. Dans cette œuvre excellent habituellement les défenseurs de la religion et du clergé, qui traitent les prélats raisonnables comme les défenseurs de l'armée traitent le ministre de la guerre.

Maxime LECOMTE
Sénateur du Nord.

Reproduction interdite.

La candidature de M. Lépine

Paris, 5 mai. — Un journal du matin annonce que M. Lépine, préfet de police, aurait accepté sa candidature à la députation qui lui était offerte dans l'arrondissement de Montbrison, *mettant comme seule condition* à cette acceptation d'être seul candidat des comités républicains de l'arrondissement.

Nous croyons savoir qu'aucune decision définitive ne sera prise à ce sujet avant ce soir ou demain matin par M. Lépine.

LA TUBERCULOSE

Le congrès international — La séance publique d'aujourd'hui — M. Casimir-Périer préside

Paris, 5 mai. — C'est aujourd'hui, à deux heures, qu'a eu lieu, salle de la Société de géographie, la séance publique du congrès international contre la tuberculose. Les congressistes avaient consacré leur après-midi d'hier à visiter les sanatoria populaires de l'Œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson.

L'un des délégués allemands, le professeur von Leyden, médecin de l'empereur Guillaume, disait à un de nos confrères, avant la séance, tout l'intérêt que ses illustres collègues et lui ont pris à cette visite.

« Les sanatoria sont bien aérés, spacieux, aménagés avec tout le confort de l'hygiène *moderne, administrés par des hommes* de premier ordre ; ce sont, en quelque sorte, — comment dites-vous en France ? — les fortes citadelles de l'œuvre antituberculeuse. Nous avons tous été émerveillés — mais non surpris... »

LA SÉANCE

La séance à laquelle assistait un public nombreux et d'élite, était présidée par M. Casimir-Périer, assisté des professeurs Brouardel et von Leyden.

Remarqué sur l'estrade :

MM. Arloing, Landouzy, Léon Petit, le prince Auguste d'Arenberg, Lannelongue, Cheysson, Henri Monod, le professeur Calmette, de Lille, le comte Albert de Mun, Savoire, Letulle, etc., etc. Le général Brugère était représenté par un de ses officiers d'ordonnance.

Et bon nombre de sommités du monde médical étranger.

Allocution de M. Casimir-Périer

Dans une brève allocution, M. Casimir-Perier a salué les congressistes qui, de tous les points du monde, ont répondu à l'appel de leurs collègues parisiens. L'ancien Président de la République a rendu hommage à tous les hommes de bonne volonté dont les efforts volontaires, en s'unissant, affirment, de plus en plus, leur puissance bienfaisante pour le bien de l'humanité.

Après ce discours très applaudi, les délégués de chaque pays ont donné lecture de leurs rapports. La plupart étaient écrits en langue étrangère. Sans comprendre, les auditeurs ont applaudi quand même, persuadés que les orateurs disaient d'excellentes choses...

Le professeur Brouardel a clôturé la réunion par un discours dans lequel il a signalé les résultats obtenus en France et remercié les congressistes étrangers du concours précieux qu'ils nous apportent dans le combat contre le terrible mal.

***

A cinq heures et demie, les membres du congrès ont été reçus à l'Hôtel de Ville par le bureau du Conseil municipal. Ce soir, banquet.

Demain, visite à l'Institut Pasteur de Lille.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Conseil des Ministres

Paris, 5 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Tous les ministres, à l'exception de M. Mougeot, y assistaient.

La nomination de M. Jonnart

Le Président du Conseil a soumis à la signature du Président de la République la nomination de M. Jonnart comme chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

Mouvement judiciaire

Le garde des sceaux a fait signer un décret portant des nominations dans les justices de paix. Le même décret contient la révocation de M. Clément, juge de paix de Sèvres, qui avait donné sa démission en critiquant les actes du gouvernement relatifs à l'application de la loi du 1er juillet.

Le garde des sceaux a fait connaître qu'il avait bien reçu la démission de M. de Maintenant, président du tribunal de Compiègne, et de M. Mersay, juge à Lyon, mais ces démissions sont basées sur des motifs d'ordre purement privé et ne sont accompagnées d'aucun commentaire touchant à la politique actuelle.

Commission permanente des sucres

Le ministre des finances a fait signer des décrets aux termes desquels M. de La Tour, conseiller d'Etat, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, est chargé, en cette qualité, de représenter la France comme délégué à la commission permanente des sucres.

MM. Viéville, fabricant de sucre; Saumier, raffineur de sucre, sont nommés délégués adjoints. *Un troisième délégué adjoint sera désigné* par le ministre des colonies.

Le prochain Conseil

Le Président de la République devant quitter Paris pour se rendre dans la Drôme, où il passera trois jours, le prochain Conseil des ministres aura lieu le mardi 12 mai.

Le voyage présidentiel

Le Président de la République a entretenu le Conseil des ministres de son voyage en Algérie et en Tunisie.

Il a déclaré qu'il était enchanté des résultats heureux qu'il lui avait été permis de constater et qui font le plus grand honneur à nos belles colonies ainsi qu'aux efforts persévérants des colons.

LE DÉPART
du roi Edouard VII

Cherbourg, 5 mai. — Ce matin, à sept heures et demie, *les bâtiments de l'escadre du Nord* et les croiseurs anglais ont arboré le grand pavois. A huit heures, les navires composant l'escorte du yacht royal ont appareillé, faisant route par la passe de l'Ouest, pendant que le yacht royal *Victoria and Albert* faisait route par la passe de l'Est. A *ce moment, le Masséna tire le premier* coup de canon prescrivant aux navires de faire une salve de 21 coups. Les équipages, rangés sur les superstructures, poussent sept hourras.

Le yacht royal s'éloigne à une allure très modérée vers la passe de l'Est, où il rejoint les croiseurs qui l'attendaient derrière la digue.

Aussitôt la salve de 21 coups terminée, le fort central de la digue commence une salve de 101 coups de canon pendant que le yacht du roi et son escorte disparaissent à l'horizon. Au dernier coup de canon, l'escadre du Nord a rentré le grand pavois.

Portsmouth, 5 mai. — Le yacht royal est arrivé cet après-midi, à une heure, par un temps magnifique.

Les salves d'usage ont salué son arrivée.

Un télégramme de M. Loubet

Paris, 5 mai. — Le président de la République a envoyé le télégramme suivant au roi d'Angleterre :

A sa Majesté Edouard VII, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, *empereur* des Indes, Portsmouth.

Je suis vivement heureux de la bonne impression que Votre Majesté a emportée de son séjour en France, et je la remercie bien vivement des sentiments qu'elle a bien voulu manifester à l'égard du peuple et du gouvernement français.

Emile LOUBET.

Arrivée du roi Edouard VII à Londres

Londres, 5 mai. — Le roi Edouard VII est arrivé à la gare de Victoria à 4 heures 1/2. Il était attendu par le prince de Galles qui portait l'uniforme d'amiral et par un grand nombre de personnalités anglaises.

En descendant du train le roi a serré la main à plusieurs personnes présentes. La musique de la garde a joué l'hymne national.

Le roi s'est rendu ensuite en landau au palais de Buckingham. Sur tout le parcours il a été l'objet de nombreuses ovations.

M. Jonnart en Algérie

Paris, 5 mai. — M. Jonnart quittera probablement Paris jeudi, pour aller prendre possession du gouvernement général de l'Algérie.

M. Jonnart s'est déjà préoccupé de former son cabinet civil qui comprendra un secrétaire civil d'ambassade, un auditeur du Conseil d'Etat, et un conseiller de préfecture.

M. Loubet a reçu, hier après-midi, M. Jonnart, avec lequel il s'est longuement entretenu.

M. Jonnart pense convoquer à très bref délai aussitôt que la session des conseils généraux qui a dû être ajournée, sera terminée, l'assemblée des délégations financières pour la discussion et le vote du budget de 1904.

Il est entendu que le Conseil d'Etat ajournera l'examen des projets de décrets dont il est saisi, relativement à l'organisation des territoires du Sud, jusqu'à ce que le nouveau gouverneur général ait pu formuler son avis sur cette importante question.

En ce qui concerne les autres projets de réformes dont s'occupe actuellement l'administration algérienne, la plupart ayant été préconisés par M. Jonnart lui-même, lors de son premier séjour à Alger, les solutions ne subiront aucun retard du fait du changement de gouverneur.

M. Jonnart emmènera avec lui le personnel *de son cabinet civil, dont nous avons donné un* peu plus haut la composition.

Au nombre de ses officiers d'ordonnance figure, de nouveau, un officier indigène, fils de l'Agha des Ghaoni, du cercle de Djelfa, et petit-fils du Bach Agha Si Bel Larech, qui fut tué au service de la France.

Le Vatican et le Gouvernement français

Rome, 5 mai. — Les pourparlers entre le St-Siège et le Gouvernement français se *poursuivent en vue de parvenir à un accord sur* la question des bulles.

On confirme que le pape est décidé à maintenir le protectorat de la France en Orient.

Un diplomate étranger aurait reçu mission de *préparer le terrain auprès de quelques gouvernements, afin d'assurer l'élection d'un cardinal* italien dans le futur conclave.

Suppression de traitement

La Rochelle, 5 mai. — Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes a supprimé le traitement du curé du Pin-S.-Denis qui avait autorisé deux rédemptoristes à prêcher dans son église.

LA DISPERSION DES MOINES

Continuation des opérations — L'œuvre des Parquets — De droite et de gauche

Rodez, 5 mai. — Le Parquet de Rodez est descendu à Conques, où il a verbalisé contre MM. Gatinel et Puech-Berty, directeur et adjoint de l'école libre, pour infraction à la loi de 1904. Ils seront traduits devant le Tribunal correctionnel.

Les capucins de Millau

Millau, 5 mai. — En présence des troubles qui ne cessaient d'augmenter devant la prison où étaient incarcérés les capucins de Millau, l'administration s'est décidée à mettre hier soir les religieux en liberté provisoire. Leur procès *en correctionnelle* est ajourné au 31 mai.

Les Capucins de Bastia

Bastia, 5 mai. — Le délai accordé aux capucins de Bastia pour se disperser a expiré hier à minuit. Les religieux ont déclaré qu'ils ne céderaient qu'à la violence. Une foule considérable entoure le vieux monastère de Saint-Antoine où les pères sont barricadés.

Le peuple avait dernièrement enlevé les portes de la chapelle pour empêcher les magistrats d'y apposer les scellés. Mais on vient de les replacer pour obliger la force publique à les *briser avant d'entrer.* L'intervention des autorités est imminente.

La maladie de M. Poincaré

Paris, 5 mai. — La maladie de M. Raymond Poincaré, *sénateur, suit son cours, et on ne* constate aucune aggravation.

M. Poincaré a tenu à ce qu'aucun bulletin de santé ne soit rédigé.

L'arbitrage international

Paris, 5 mai. — Les sénateurs dont les noms suivent viennent de se faire inscrire au groupe parlementaire de l'arbitrage international :

MM. Magnin, Piot, Decrais, Guérin, Labiche, Paul Strauss, Boudenoot, Bérenger, Poirier, Barbey, baron de Courcel, *Jean Dupuy*, Waldeck-Rousseau.

Les obsèques de Mairesse

Paris, 5 mai. — Contrairement à ce qui avait été arrêté d'abord, ce n'est pas à Saint-Cloud qu'on se réunira pour les funérailles de notre ami et ancien collaborateur Mairesse, qui auront lieu demain, mercredi, à trois heures, mais à son domicile, à Paris, 35, avenue Victor-Hugo.

LES DOCKERS DE MARSEILLE

Marseille, 5 mai. — Dans l'entrevue qui a eu lieu ce matin, les entrepreneurs ont accepté les neuf heures de travail et le salaire de six francs. Sur la question de la « demi-journée », l'accord s'est également fait.

Un nombre considérable de dockers attendaient, sous les fenêtres de l'Union syndicale, les nouvelles des résultats de l'entrevue.

Le travail sur les quais va reprendre son cours normal.

Les Nervi de Marseille

Une rixe à l'Alcazar. — Coups de revolver à bout portant. — La panique

Marseille, 5 mai. — Cet après-midi, au cours d'une représentation publique donnée à l'Alcazar, une discussion s'éleva entre les spectateurs de la deuxième galerie, à la suite de laquelle cinq individus, que l'on dit faire partie de l'association des malfaiteurs connue sous le nom de « Bande de Saint-Mauron », tirèrent des coups de revolver sur un jeune homme de dix-neuf ans nommé Marius Lauricella.

Sur les dix coups de feu qui furent tirés sur Lauricella, deux l'atteignirent au bas-ventre.

La panique qui se produisit dans l'établissement *une fois calmée, on* s'empressa auprès du blessé, qui a été transporté dans un état grave à l'Hôtel-Dieu.

Aucune arrestation n'a pu encore être opérée.

L'AFFAIRE HUMBERT

Interrogatoire ajourné

Paris, 5 mai. — M. le juge Leydet devait aujourd'hui même faire subir à Thérèse Humbert un interrogatoire définitif ; mais le magistrat ayant été obligé de s'absenter, l'interrogatoire a été remis à une date ultérieure qui n'a pas encore été fixée.

MORT DE DEUX EUROPÉENS
en Afrique Occidentale

Bordeaux, 5 mai. — Nous apprenons la mort à Grand-Bassam, où sévit la fièvre jaune, de deux Européens, MM. Vallé et Jacquot.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Un choc contre une voiture. — A l'hôpital de Cannes

Cannes, 5 mai. — Un chauffeur habitant Nice M. Andreis, descendait la côte de Figarette, sur la route de la Corniche à l'Estérel.

Il heurta une voiture et fut précipité à terre. Il s'est fait de graves blessures qui ont nécessité son transport à l'hôpital de Cannes.

VILLAGE MENACÉ

L'éboulement d'Aubrac. — Près du village de Sarbonnet. — Les craintes

Rodez, 5 mai. — Un grand éboulement s'est produit près du village de Sarbonnet, arrondissement d'Espalion, route d'Aubrac. Le village est situé à trente mètres de l'éboulement et sur la même déclivité. Les habitants craignent d'être emportés et de glisser avec leurs maisons dans le précipice. Une vive angoisse règne dans le village.

A L'ÉTRANGER

GUILLAUME II A ROME

Rome, le 5 mai. — L'empereur d'Allemagne et le roi Victor-Emmanuel, le prince héritier d'Allemagne et le prince Eitel, le duc d'Aoste, le duc de Gênes, le duc des Abruzzes et le comte de Turin sont partis à neuf heures, incognito, pour visiter l'Abbaye du Mont-Cassin, où ils sont arrivés à onze heures cinquante. Ils y ont été reçus par M. Nasi, ministre de l'instruction publique, et par les autorités.

Les suicidés par persuasion

Londres, 5 mai. — On vient de découvrir à St-Pétersbourg, écrit-on au *Daily Mail*, une société secrète dont les membres s'engagent par serment à se suicider dans leur 30e année. Ils prétendent que la durée normale de la vie est de 30 ans et que chaque année de plus est prise au détriment d'autres individus.

Lorsqu'un membre arrive à ses derniers jours de sa 30e année, on le mure dans une sorte de niche avec une certaine solennité. C'est au milieu d'une de ces cérémonies, que la police est intervenue.

On dit que l'association a des ramifications à Kiew et à Odessa.

Les troubles de Salonique

Salonique, 5 mai. — Hier à midi, un [illegible] déguisé en prêtre [illegible] télégraphe.